

Titre	Initier l'acétaminophène (Tylenol®) en tant qu'antipyrétique ou analgésique		DSP-CCSMTL-IT-02
Référence à un protocole : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>		Date d'entrée en vigueur : 22 mars 2016	Date de révision : 14 novembre 2017
Professionnels visés	Infirmières de l'ensemble des secteurs d'activités du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)		
Exigences professionnelles	Aucune		
Clientèle visée	Usagers du CCSMTL âgés de 6 mois et plus, adultes et personnes âgées EXCLUANT les usagers avec lésions médullaires. <i>Pour les usagers âgés de moins de 14 ans, le consentement parental ou de l'autorité parentale est requis</i>		
Activité(s) réservée(s) de l'infirmière	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance Administer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance 		
Médecin répondant	Médecin traitant ou médecin désigné (ex : pourrait être le médecin de garde, médecin superviseur, etc.) selon le fonctionnement du service. * Le nom du médecin prescripteur à inscrire sur le formulaire de liaison est le même que le nom du médecin répondant.		

Indications

Usage en tant qu'antipyrétique :

- Présence de fièvre :

Âge de l'usager	Fièvre
6 mois à 13 ans	Buccale : 37,5°C et plus
	Rectale : 38°C et plus
	Tympanique (si prise buccale et rectale impossible seulement) : 38°C et plus
14 à 64 ans	Buccale : 38°C et plus
	Rectale : 38,5°C et plus
65 ans et plus	Buccale : 37,6°C et plus
	Rectale : 37,6°C et plus

Perry et Potter (2014) dans Méthodes de soins informatisées (CESSS) Cadre de référence sur la mesure de la température corporelle

Usage en tant qu'analgésique :

- Présence d'une douleur d'intensité faible à modérée (ex : douleur entre 1 et 4 /10 sur échelle de 0 à 10)

Contre-indications

- Allergie ou hypersensibilité à l'acétaminophène
- Alcoolisme sévère ou atteinte hépatique sévère (cirrhose, insuffisance hépatique, ictère)
- Hyperthermie causée par un coup de chaleur
- Douleur thoracique d'allure angineuse
- Usager sous chimiothérapie intensive ou neutropénique

Protocole médical

1. En présence de fièvre ou de douleur faible à modérée :

- Évaluer la condition physique de l'usager : **l'infirmière doit référer l'usager à un médecin si elle considère que la fièvre ou la douleur sont des signes de détérioration ou d'une complication aigue de l'état de l'usager.**
- Mesurer les signes vitaux (tension artérielle, pouls, fréquence respiratoire, saturométrie, température)
- Le cas échéant, évaluer la douleur
- Vérifier si l'usager prend des médicaments qui contiennent de l'acétaminophène ou s'il a pris de l'acétaminophène dans les 24 dernières heures par voie orale ou intra rectale (à considérer pour le calcul de la dose maximale par jour).
- Vérifier si l'usager prend d'autres analgésiques ou antipyrétiques et faire l'enseignement nécessaire sur l'utilisation concomitante de ces médicaments.
- Peser l'enfant si absence de données précises sur le poids actuel

2. Initier l'administration d'acétaminophène (Tylenol®) PO (y compris par gastrostomie) ou IR selon la posologie suivante :

Enfants de 6 mois à 11 ans :

Poids de l'usager (en lbs)	Poids de l'usager (en kg)	Âge	Posologie PO (toutes les 4 heures PRN)	Posologie IR (toutes les 4 heures PRN)	Dose maximale
11,9 à 17,9 lbs	5,4 à 8,1 kg	4 à 11 mois	80 mg	½ supp. de 160 mg	Maximum 5 doses par 24h
18,0 à 23,8 lbs	8,2 à 10,8 kg	1 à 2 ans	120 mg	1 supp. de 160 mg	
23,9 à 36,0 lbs	10,9 à 16,3 kg	2 à 3 ans	160 mg	1 supp. de 160 mg	
36,1 à 47,8 lbs	16,4 à 21,7 kg	4 à 5 ans	240 mg	1 supp. de 160 mg	
47,9 à 60,0 lbs	21,8 à 27,2 kg	6 à 8 ans	320 mg	1 supp. de 325 mg	
60,1 à 71,9 lbs	27,3 à 32,6 kg	9 à 10 ans	400 mg	1 supp. de 325 mg	
72,0 à 95,3 lbs	32,7 à 43,2 kg	11 ans	480 mg	1 supp. de 325 mg	

Enfants de 12 ans et plus, adultes et personnes âgées :

Posologie PO	Posologie IR	Dose maximale
650 mg aux 4 heures PRN à 1000 mg aux 6h PRN	sup. de 650 mg aux 4 h PRN	4000 mg / 24h

L'ordonnance est valide pour une période de 24h.

3. Procéder à l'enseignement sur l'utilisation de l'acétaminophène. Si la dernière prise d'acétaminophène remonte à moins de 4 heures ou si la dose maximale quotidienne sur 24 heures est atteinte, aviser l'utilisateur ou son représentant du délai qu'il doit respecter avant la prochaine dose.
4. En centre hospitalier, hébergement de courte ou longue durée et réadaptation : rédiger les ordonnances sur le formulaire papier ou électronique et le faire parvenir au département de pharmacie qui dessert l'établissement.
5. En première ligne ou autres milieux non desservis par l'un des départements de pharmacie du CCSMTL ou de l'établissement : au besoin, remettre le formulaire de liaison à l'utilisateur (Annexe 1) et l'aviser de le remettre au pharmacien de sa pharmacie communautaire.
6. Réévaluer la douleur ou la température une heure après l'administration d'acétaminophène. Référer au médecin si nécessaire, c'est-à-dire si la douleur n'est pas soulagée ou si la fièvre est toujours présente.
7. Si l'utilisateur quitte le service ou pour l'utilisateur vivant à domicile, l'aviser de consulter un médecin pour toute fièvre persistant plus de 72h, pour toute douleur qui s'intensifie ou en cas de détérioration de l'état général. Préciser qu'une consultation urgente d'un médecin est recommandée si la température est de 40,5°C et plus (buccale ou auriculaire) ou de 41°C et plus (rectale).
8. Documenter ses interventions dans les notes de l'infirmière ou dans le formulaire dédié à cet effet :
 - Date et heure de l'application de l'ordonnance collective
 - Évaluation avant le traitement : signes vitaux, douleur, signes et symptômes, état de la personne
 - Dose d'acétaminophène reçue, fréquence d'administration et voie d'administration
 - Réponse au traitement (soit réévaluation de la douleur ou de la température une heure post-administration).

Limites/orientations vers le médecin

Initier l'administration d'acétaminophène, **mais référer au médecin** si :

- Usager atteint du virus d'immunodéficience humaine (VIH)
- Signes vitaux instables ou suspicion de sepsis
- Traumatisme crânien survenu dans les 72 dernières heures
- Température de 40,5°C et plus (buccale ou auriculaire) ou de 41°C et plus (rectale)
- Fièvre qui persiste depuis plus de 3 jours selon la gravité de la situation clinique de l'utilisateur
- Fièvre qui réapparaît après s'être dissipée au cours des dernières 24h accompagnée d'une altération significative de l'état général
- Fièvre qui persiste 48h après l'initiation d'un antibiotique ou douleur de type angineuse
- Douleur sévère

Références

Centre d'excellence en santé de Sherbrooke (2006). Méthode de soins informatisée. Contrôle de la douleur. Consultée le 23 août 2016.

CPS [Internet]. Ottawa (ON) : Association des pharmaciens du Canada; © 2016 [mis à jour en novembre 2017; consulté le 22 août 2017]. Acétaminophen [monographie de produit]. En ligne au : <http://www.e-thrapeutics.ca>.

CSSS Jeanne-Mance (2013). Ordonnance collective. O.C.M-5 : Initier l'administration d'acétaminophène en tant qu'antipyrétique ou d'analgésique.

CSSS Sud-Ouest-Verdun (2013). Ordonnance collective. DSI-OC-29 : Administration d'acétaminophène (Tylenol®) pour douleur.

CSSS Sud-Ouest-Verdun (2013). Ordonnance collective. DSI-OC-87 : Administrer de l'acétaminophène lors d'hyperthermie ou de douleur légère à modérée.

CSSS Sud-Ouest-Verdun (2015). Ordonnance collective. DSI-OC-10 : Administration d'acétaminophène (Tylenol®) pour fièvre et/ou douleur.

Lexicomp®. Acétaminophen (paracetamol): Drug information. Dans : UpToDate, Post TW(ed), UpToDate, Waltham, MA. Consulté le 8 février 2017.

Porat, R. et Dinarello, C.A. Pathophysiology and treatment of fever in adults. Dans : UpToDate, Post TW(ed), UpToDate, Waltham, MA. Consulté le 19 décembre 2016.

Ward, M.A. Fever in children (Beyond the Basics). Dans : UpToDate, Post TW(ed), UpToDate, Waltham, MA. Consulté le 19 décembre 2016.

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

Élaboration de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)	Version révisée octobre 2017: <ul style="list-style-type: none"> • Dre Anne Bruneau (80350) • Suzanne Gilbert, pharmacienne, chef adjointe du département de pharmacie et adjointe au chef de département de pharmacie, installation IUGM, membre du comité des ordonnances collectives • Michèle McGee, inf. M.Sc., conseillère cadre en soins inf., membre du comité des ordonnances collectives. 		
Date : 2017-10-01			
Validation de la version actuelle (identification du ou des médecins impliqué(s) et des personnes responsables, le cas échéant)	Version révisée octobre 2017: <ul style="list-style-type: none"> • Dr Jean Pelletier, M.D., chef de département de médecine générale • Dre Nora Setton, M.D, FRCP, Pédiatre, néonatalogiste, chef de département de pédiatrie • Mme Geneviève Frenette, DSI adjointe-volet pratiques professionnelles 		
Date : 2017-10-04			
Approbation de la version actuelle par le représentant du CMDP de l'établissement			
Nom :	Lajeunesse	Prénom :	Julie
Signature :		Date :	2017-11-14
Révision			
Date d'entrée en vigueur			
Date de la dernière révision (si applicable)			
Date prévue de la prochaine révision			
Signature du médecin répondant (si applicable)			
* Le nom du médecin prescripteur à inscrire sur le formulaire de liaison est le même que le nom du médecin répondant.			
Signature :		Date :	

Annexe 1 –

Formulaire de liaison pour application de l'ordonnance collective
DSP-CCSMTL-IT-02 : Initier l'acétaminophène (Tylenol®) en tant qu'antipyrétique ou
analgésique

Date :	
Nom et prénom de l'utilisateur :	
RAMQ :	Date de naissance :
Nom de la pharmacie communautaire :	
Numéro de télécopieur de la pharmacie :	

J'ai procédé à l'évaluation de l'utilisateur ci-haut mentionnée. Aucune des contre-indications énoncées dans l'ordonnance collective n'est présente. Cet utilisateur a reçu l'enseignement relatif à l'usage du traitement.

Ordonnance :

Enfants de moins de 12 ans :

Poids de l'enfant : _____ kg

- Acétaminophène _____ mg PO aux 4 à 6 heures PRN pendant 24 heures
OU
 Acétaminophène _____ mg IR aux 4 à 6 heures PRN pendant 24 heures

Maximum 5 doses par 24h. Aucun renouvellement.

Enfants 12 ans et plus, adultes et personnes âgées :

- Acétaminophène 650 mg à 1000 mg PO aux 4 à 6 heures PRN pendant 24 heures
OU
 Acétaminophène 650 mg IR aux 4 à 6 heures PRN pendant 24 heures

Dose maximale 4000 mg en 24 heures. Aucun renouvellement.

Je certifie que cette ordonnance est une ordonnance originale, que le pharmacien identifié est le seul destinataire et que l'ordonnance originale ne sera pas réutilisée.

Nom et prénom
de l'infirmière

Signature

No de permis
OIIQ

Médecin répondant

Coordonnées du médecin
répondant